

---

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 14 décembre 20216**

Nombre des conseillers

élus : **15**  
en fonction : **15**  
présents : **12**  
procurations : **3**

**Sous la Présidence du Maire,  
M. KLOEPFER Jean-Claude,**

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoint au Maire,  
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, JUNG Marc, EGELE Virginie, NEU-SCHERER Suzel,  
LENNER Lucille, PETER Catherine, SELIG Sébastien.

Membres absents : - ALBRECHT Patricia (procuration à KLEIN Jean-Paul), RIVET Pascal (procuration à HENNY Joël), HUG Régine (procuration à SELIG Sébastien).

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2016 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2016**
- 2. Finances : réalisation d'un emprunt**
- 3. Finances : décision modificative n° 3 pour l'année 2016**
- 4. Finances ouverture des crédits pour 2017**
- 5. Finances : Révision des tarifs et loyers 2017**
- 6. Fermages**
- 7. Création d'un nouveau périscolaire : attribution des lots de la tranche 1**
- 8. Personnel communal : taux de promotion**
- 9. Personnel communal : contrat CUI**
- 10. Association foncière : renouvellement partiel des membres**

Procurations :

HUG Régine donne procuration à SELIG Sébastien  
ALBRECHT Patricia donne procuration à KLEIN Jean-Paul  
RIVET Pascal donne procuration à HENNY Joël

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

### **Préambule :**

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01/12/2016** **Délibération n° 2016-059**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal

### **2. Finances : réalisation d'un emprunt** **Délibération n° 2016-60**

Le 19 novembre 2012 la commune de Jepsheim a réalisé un crédit relais auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel à Strasbourg pour un montant de 1 000 000 € destiné au préfinancement des travaux de voirie. L'échéance de remboursement de ce crédit arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Un remboursement partiel de 400 000 € a été réalisé en mai 2016. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de la délibération n° 2014-14 du 10 avril 2014 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire et du budget primitif 2016 voté le 19 avril 2016, la décision a été prise de consolider le solde restant de 600 000 € en contractant un prêt auprès du Crédit Mutuel des 9 écus. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt :	600 000 €
Durée du prêt :	15 ans
Mode d'amortissement :	échéances trimestrielles constantes en capital et intérêts
Taux d'intérêt :	1.10 % à taux fixe calculés sur la base de 365/365 jours
Versement des fonds :	souscription de dette sans remise de fonds
Frais de dossier :	0.10% du montant autorisé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- de prendre acte de cette décision.

### **3. Finances : décision modificative n° 3 pour l'année 2016 – décision annulée**

### **4. Finances : ouverture des crédits pour 2017** **Délibération n° 2016-061**

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2017, dans l'attente du vote du budget primitif.

*Vu* les articles L 1111-1 et suivants, L. 2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2016,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, selon les opérations suivantes :

	BP 2016	Engagement 2017
article 202 POS/PLU	7 500 €	1 800 €
article 21318 construction de la Salle St Martin	404 877 €	50 000 €
article 2138 couverture garages gendarmerie	15 738 €	3 900 €

- de dire que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2017.

**5. Finances : révision des tarifs et loyers 2017**  
**Délibération n° 2016-062**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**  
- de maintenir les tarifs communaux votés en 2016 pour l'année 2017.

**6. Fermages – décision annulée**

**7. Création d'un nouveau périscolaire : attribution des lots de la tranche 1**  
**Délibération n° 2016-063**

Vu la délibération n° 2014-84 du 29 octobre 2014 approuvant le projet de construction d'un nouveau périscolaire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 28 octobre 2016 par voie de presse et par voie dématérialisée. L'avis dénommé « création d'un nouveau périscolaire à Jepsheim – tranches 1 – 6 lots » est composé des lots suivants:

- Lot 1 Charpente
- Lot 2 Couverture
- Lot 3 Zinguerie
- Lot 4 Crépis-ITE
- Lot 5 Menuiseries extérieures
- Lot 6 Echafaudage

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 2 décembre 2016 pour l'ouverture des plis et le 14 décembre 2016 pour l'attribution des lots.

Conformément à l'avis de la CAO, les tranches fermes des lots suivants ont été attribuées comme suit :

Lot 1 Charpente	Martin et Fils.	pour un montant de	142 647.70 € HT
Lot 2 Couverture	François GALATI Eurl	pour un montant de	14 185.60 € HT
Lot 3 Zinguerie	François GALATI Eurl	pour un montant de	4 850.00 € HT
Lot 4 Crépis-ITE	N.C.I.	pour un montant de	28 510.84 € HT
Lot 5 Menuiseries extérieures	BRAUN BOIS & ALU	pour un montant de	50 343.00 € HT
Lot 6 Echafaudage	FREGONESE	pour un montant de	5 865.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- d'entériner le choix de la CAO pour l'attribution des lots selon les éléments ci-dessus.
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.
- d'inscrire les crédits au budget communal.

**8. Personnel communal : taux de promotion – décision reportée**

**9. Personnel communal : contrat CUI – décision reportée**

**10. Association foncière : renouvellement partiel des membres**  
**Délibération n° 2016-064**

Dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de Jepsheim, le Conseil Municipal a désigné par délibération n° 2016-003 du 10 mars 2016 cinq propriétaires choisis dans le périmètre de l'Association foncière dont 3 titulaires et 2 suppléants. Le Maire ou son délégué étant membre de droit.

Constitution du bureau pour une durée de 6 ans :

Les cinq propriétaires exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

- RITZENTHALER Alfred
- HENNY Joël
- SELIG Sylvain
- ZIMMERLIN Pierre
- BALTZINGER Jean-Daniel

Les cinq propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

**membres titulaires**

RIEG Thierry  
RITZENTHALER Pierre  
BALTZINGER Christian

**membres suppléants**

KLEIN Jean-Paul  
RITZENTHALER René

Par courrier du 7 octobre 2016, la Chambre d'Agriculture propose de remplacer Monsieur SELIG Sylvain par Monsieur SELIG Sébastien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (SELIG Sébastien),**

- de prendre acte de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Jepsheim, le 19 décembre 2016  
Le Maire,  
J.C. KLOEPFER

